



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 24 avril 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présents, Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun ainsi que Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Retrait du règlement numéro 975 décrétant des travaux de mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette et autorisant un emprunt de 12 000 000 \$
 - H.2 Groupe En Toute Amitié / Projet de relocalisation du centre de services sur le terrain municipal situé sur le lot 3 451 821 rue De Vaudreuil
 - H.3 Camp de jour 2023 / Attribution de places dans le cadre du Programme Accès-Loisirs
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 975 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA JOANNIE ROCHETTE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 000 000 \$

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 975

La greffière dépose, conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du registre référendaire tenue le 18 avril 2023.

2023-04-117



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 avril 2023

Les données contenues dans le certificat sont reproduites dans le tableau ci-dessous :

Règlement numéro 975 décrétant des travaux de mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette et autorisant un emprunt de 12 000 000 \$	
Nombre de personnes habiles à voter établi :	3 594
Nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu :	370
Nombre de demandes fait :	463

DÉPOSÉ

2023-04-118

CONSIDÉRANT qu'un registre a été ouvert conformément aux articles 535 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le 18 avril 2023, concernant le règlement numéro 975 décrétant des travaux de mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette et autorisant un emprunt de 12 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que, selon les résultats de ce registre, le règlement numéro 975 devra faire l'objet d'un scrutin référendaire en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 559 de la LERM, le conseil peut par résolution, retirer le règlement tant que l'avis du scrutin référendaire n'a pas été publié;

CONSIDÉRANT que le retrait du règlement interrompt immédiatement le processus d'adoption dudit règlement et annule la tenue d'un scrutin référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède au retrait du règlement numéro 975 décrétant des travaux de mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette et autorisant un emprunt de 12 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-119

H.2 GROUPE EN TOUTE AMITIÉ / PROJET DE RELOCALISATION DU CENTRE DE SERVICES SUR LE TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ SUR LE LOT 3 451 821 RUE DE VAUDREUIL

CONSIDÉRANT la lettre datée du 14 février 2023 déposée par le Groupe d'Entraide En Toute Amitié ayant pour objet une demande de donation du parc Vaudreuil afin de construire un nouveau centre de services pour desservir leur clientèle;

CONSIDÉRANT que le Groupe d'Entraide En Toute Amitié œuvre depuis 40 ans en offrant une multitude de services pour les plus démunis de notre communauté;

CONSIDÉRANT que cet organisme a pour mission de briser l'isolement des personnes, de répondre à des besoins de base tel que s'habiller et se nourrir, d'intégrer et encadrer des personnes sur différents programmes sociaux, permettre aux personnes de reprendre du pouvoir sur leur vie ainsi que faire de l'éducation populaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 avril 2023

CONSIDÉRANT que le Groupe d'Entraide offre, entre autres, les activités et services suivants :

- Friperie l'Habille Tout et Comptoir Meubles
- Dépannage alimentaire et d'urgence
- Panier de Noël
- Service d'impôt
- Déjeuners et collations dans les écoles primaires et secondaire
- Dîner à l'école primaire via le service d'un traiteur
- Opération sac à dos pour les élèves du primaire et du secondaire
- Bonhomme à lunette (pour des lunettes abordables)
- Accueil, écoute et référence pour répondre aux besoins d'une détresse de plus en plus présente dans la communauté
- Café discussion, dîner communautaire, club de tricot, frigo partage et atelier d'éducation populaire

CONSIDÉRANT que le parc Vaudreuil ne possède aucun module de jeux ni de mobilier de parc et que la patinoire peut être relocalisée sur un autre terrain municipal dans ce même secteur de la ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville prévoit à court terme la construction d'infrastructures de loisirs ainsi que l'aménagement du parc St-François situé à l'arrière de l'hôtel de ville sur la rue De Montcalm pour desservir adéquatement, entre autres, la population de ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de type d'emphytéose permettrait à l'organisme d'acquérir les attributs du droit de propriété du terrain municipal selon une durée déterminée, mais que le terrain demeure malgré tout, la propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'emphytéose permet d'imposer des conditions quant à la construction du nouveau bâtiment et d'inclure des obligations correspondant à une contrepartie raisonnable à la cession du droit de propriété par l'emphytéose;

CONSIDÉRANT qu'une emphytéose serait le type de contrat à privilégier;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU:

D'informer le Groupe D'Entraide En Toute Amitié de l'intention de la Ville de Berthierville de conclure un contrat de type d'emphytéose en faveur de leur organisme, selon des conditions à déterminer, pour le terrain municipal situé sur le lot 3 451 821 rue De Vaudreuil en vue de la construction d'un nouveau centre de services pour desservir leur clientèle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-120

H.3 **CAMP DE JOUR 2023 / ATTRIBUTION DE PLACES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 2023-03-060, le conseil municipal a autorisé une période d'inscription en trois temps pour le camp de jour – saison 2023;

CONSIDÉRANT le nombre de places vacantes suite à la fin de la période d'inscription des enfants résidant sur le territoire de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la communauté d'aider les personnes vivant une situation de faible revenu du territoire de Berthierville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 avril 2023

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'attribution de 99 semaines de camp de jour en faveur du Programme Accès-Loisirs dont la mission est de rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible gratuitement aux personnes vivant une situation de faible revenu du territoire de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.


EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance extraordinaire à 20 h 08.

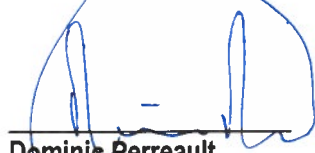
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.



Dominic Perreault
Maire

2023-04-121